



Le PACK Expat'CFE

◆ Retraite

◆ Prévoyance

◆ Santé

◆ Épargne



**Simplifiez-vous l'expatriation avec
NOVALIS Mobilité et la CFE**


Caisse des Français de l'Étranger
La Sécurité sociale des expatriés


NOVALIS

Offre
individuelle

La protection sociale tout en 1

→ Retraite

Une retraite 100 % sécurisée et parfaitement maîtrisée, sans cotisations perdues et sans surprise au moment de la reconstitution de votre carrière.

→ Prévoyance

Un soutien financier rapide et important face aux risques majeurs de la vie.

◆ Décès

3 garanties progressives augmentent significativement le capital versé par la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) pour assurer l'avenir de vos proches.

◆ Arrêt de travail

3 formules évolutives s'ajoutent aux indemnités de la CFE pour préserver votre niveau de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité.

→ Santé

◆ Frais médicaux

5 formules Santé souples et performantes complètent les remboursements de la CFE pour une prise en charge optimisée.

◆ Assistance

Quel que soit votre choix de garantie, vous bénéficiez d'une assistance médicale et juridique 24h/24 et 7j/7.

◆ Responsabilité civile

L'assurance Responsabilité civile peut être en option ou incluse dans votre couverture complémentaire, selon la formule Santé que vous choisissez.

Une couverture complète en une seule adhésion !



Aussi loin que vous alliez, Le PACK Expat'CFE vous accompagne

→ Un minimum de formalités

Avec une solution globale de couverture individuelle, vous ajustez, en une seule adhésion, **Le PACK Expat'CFE** à vos exigences, quel que soit votre pays d'expatriation ou la nature de votre contrat de travail (français ou local).

Avec des modalités et des procédures de gestion simplifiées dès l'adhésion, vous profitez d'un meilleur suivi des droits en retraite comme d'une réduction des délais de règlement, de prise en charge et d'indemnisation en santé et prévoyance.

→ Un suivi personnalisé

Pour vous informer et vous conseiller dans vos choix de couverture sociale, un interlocuteur unique est à vos côtés.

En véritable partenaire, il saura trouver la solution qu'il vous faut à des tarifs totalement transparents.

→ Une coordination optimale des droits

La continuité parfaite avec les régimes obligatoires français (Sécurité sociale + complémentaire) vous garantit la tranquillité d'une protection sans faille.

Du départ au retour en France, vous êtes couvert sans délai de carence contre les risques majeurs de la vie même en cas d'incapacité et d'invalidité et sans rupture de droits.

→ Un niveau de protection sur mesure

Vous choisissez de souscrire à 1, 2 ou 3 garanties en retraite, prévoyance et santé et vous en définissez le niveau de couverture selon vos besoins et votre budget.

→ Un remboursement global et unique

En santé comme en prévoyance, vous pouvez compter sur la rapidité d'un remboursement global et unique dans la devise de votre choix.

→ Une gestion de votre contrat simplifiée

Vous bénéficiez de services en ligne pour télécharger tout document administratif nécessaire, consulter vos remboursements, connaître l'état sanitaire de votre pays de séjour et trouver toute information médicale utile.



S'expatrier sans abandonner ses droits

Vous saisissez une opportunité de carrière à l'étranger.

Ce cap professionnel est tout aussi décisif pour votre couverture sociale : passées les frontières, vous n'êtes plus couvert par les régimes sociaux français. Il est donc essentiel de bien vous assurer.

Pour permettre à chaque expatrié d'être aussi bien protégé qu'en France, la CFE et le Groupe NOVALIS TAITBOUT mettent leur expertise de la protection sociale à votre service avec Le PACK Expat'CFE.



→ Pourquoi souscrire au **PACK Expat'CFE**

- + simple** : en une seule adhésion, vous et vos proches êtes couverts en Santé, Prévoyance et Retraite.
- + performant** : vous êtes immédiatement pris en charge durant votre période d'activité à l'étranger, sans interruption de droits.
- + sûr** : des experts internationalement reconnus mettent leur savoir-faire à votre service, où que vous soyez dans le monde.

Expatriez-vous, nous veillons sur vous.

Un véritable partenariat pour une solution globale

→ La Caisse des Français de l'Étranger

La CFE est une caisse de Sécurité sociale spécialement créée pour les Français résidant à l'étranger. Elle couvre plus de 97 800 familles françaises dans 207 pays à travers le monde.

Choisir la CFE, c'est vous garantir, quelle que soit votre situation, la même Sécurité sociale qu'en France à des tarifs très compétitifs avec la couverture des risques : maladie/maternité/invalidité ; accidents du travail/maladies professionnelles ; vieillesse (retraite de la Sécurité sociale).

La coordination entre la CFE et le régime général est complète. Ainsi, dès votre reprise d'activité en France, vous réintégrez le régime général sans interruption de droits et bénéficiez immédiatement de l'ensemble des prestations.

→ Le Groupe NOVALIS TAITBOUT

Pour vous donner les moyens d'une protection sociale optimale, le Groupe a su développer une gamme complète de prestations et de services adaptée à votre rythme.

NOVALIS TAITBOUT, un partenaire solide

Retraite
3^e rang en Retraite complémentaire

165 500 entreprises
3 850 000 actifs et retraités
5 817 M€ de cotisations

Assurance de personnes
5^e groupe paritaire

21 300 entreprises
748 000 actifs et retraités
955 M€ de cotisations

NOVALIS Mobilité regroupe les solutions à l'international du Groupe NOVALIS TAITBOUT.

Délégation internationale
93 rue Marceau • 93187 Montreuil Cedex
Tél. : 33 (0)1 44 89 56 00
E-mail : lepack@cfe-novalismobilite.com
www.lepack.fr

Les garanties sont proposées par TAITBOUT PLURIEL, société de courtage d'assurance et de prestations de services du Groupe NOVALIS TAITBOUT - RCS Paris 397 708 520 - référencée à l'ORIAS sous le n° 07002764 (www.orias.fr), dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, assurées (à l'exception de la garantie d'assistance) par NOVALIS Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, et gérées (à l'exception de la garantie d'assistance) par WELCARE, SA au capital de 7 500 000 €, régie par le Code des assurances, dont le siège social est 139/147 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff - RCS Nanterre 344 841 309.

La garantie Assistance est assurée par AXA ASSISTANCE FRANCE ASSURANCES, SA au capital de 7 275 660 €, régie par le Code des assurances dont le siège social est 6 rue André Gide - 92328 Chatillon Cedex, RCS Nanterre B 451 392 724.

Les régimes de retraite complémentaire Agric-Arcco sont gérés par la CRE, institution de retraite complémentaire Arcco n° 280, et l'IRCAFEX, institution de retraite complémentaire Agric n° 58, régies par le Code de la Sécurité sociale, dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris.

L'Association NOVALIS Mobilité, association Loi 1901, dont le siège social est 7 rue de Magdebourg - 75116 Paris, est le souscripteur des garanties. CFE, organisme de Sécurité sociale - Siège social : BP 100 - 77950 Rubelles.